

Conseil Communautaire

Délibération n°022026

Judi 12 février 2026 – 17h00



L'an deux mille vingt-six et le 12 février à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Georges Frêche, commune de Villetelle, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Michel CRECHET, MM. Noureddine BENIATTOU, Claude REMESY, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET LAPORTE, MM. Patrice SPEZIALE, Joël INGUIMBERT, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mmes Christine MATEO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Paulette GOUGEON représentée par Jérôme BOISSON, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, Mme Sylvie THOMAS représentée par Viviane BONFILS, Mme Annabelle DALLE représentée par Isabelle AUTIER, Mme Corinne POLERI représentée par Pascal CHABERT, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN et Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB.

Secrétaire de séance : Mme Cécile VASSE.

Objet : Budgets Annexes à caractère économique – Vote des Budgets Primitifs 2026

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux finances, invite le conseil à se prononcer sur l'approbation des Budgets Primitifs des Budgets Annexes à caractère économique de la Communauté d'Agglomération au titre de l'exercice 2026. Ils ont été élaborés dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), examiné en Conseil communautaire du 19 décembre 2025.

Budget Annexe Pôle Entreprendre

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du Pôle Entreprendre s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	468 000,00
Section d'investissement :	123 000,00
Total	591 000,00

Les activités du Pôle Entreprendre (pépinière Via Innova, ateliers relais de la pépinière et accompagnement des entreprises du territoire) sont financées à hauteur de 60 K€ par les revenus locatifs et 345 K€ par les subventions (dont 273 K€ du budget principal de la Communauté d'Agglomération). Il est précisé que les subventions prises en charge par l'Europe et la Région sont désormais attribuées sur une période continue de 3 années (2025 – 2027 pour la 3^e période) dans le cadre de l'appel à projet Entrepreneuriat. Il est rappelé qu'en matière d'investissement, l'année 2026 sera celle de la livraison de la Maison de l'Economie dont l'échéance des travaux est prévue à mi-année, et qu'en matière de fonctionnement, ce budget tient compte d'une diminution des recettes locatives attendues en raison de l'indisponibilité des locaux le temps des travaux de transformation du Pôle en Maison de l'Economie, l'activité locative de la nouvelle Maison de l'Economie devant reprendre de manière « normale » à partir de la rentrée septembre 2026. Enfin, il est ajouté que le résultat de l'exercice 2025 sera repris dans le budget 2026 dans le cadre d'un budget supplémentaire qui suivra l'adoption du compte administratif.

Budget Annexe Hôtel d'entreprises

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Hôtel d'entreprises s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	69 000,00
Section d'investissement :	35 000,00
Total	104 000,00

Les activités de l'hôtel d'entreprises sont financées à hauteur de 19 K€ par les revenus locatifs (une seule association occupant désormais les locaux de l'hôtel d'entreprises) et 50 K€ de participation du budget principal de la Communauté d'Agglomération. L'investissement est essentiellement constitué du remboursement en capital de la dette pour 34 K€. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2025 sera repris dans le budget 2026 dans le cadre d'un budget supplémentaire qui suivra l'adoption du compte administratif.

Budget Annexe Ateliers relais

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Ateliers relais s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	20 000,00
Section d'investissement :	10 000,00
Total	30 000,00

Ce budget de location et de vente d'ateliers relais et artisanaux se finance par lui-même, sans participation d'équilibre du budget principal. Il est rappelé le remboursement anticipé des deux derniers emprunts courant 2024, qui a réduit de manière drastique le volume budgétaire de ce budget annexe. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2025 sera repris dans le budget 2026 dans le cadre d'un budget supplémentaire qui suivra l'adoption du compte administratif.

Budget Annexe ZAC Petite Camargue

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la ZAC Petite Camargue s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	35 000,00
Section d'investissement :	51 000,00
Total	86 000,00

Ce budget, qui porte le bail à construction de la plateforme Lidl, s'équilibre par lui-même, sans participation du budget principal de la Communauté d'Agglomération. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2025 sera repris dans le budget 2026 dans le cadre d'un budget supplémentaire qui suivra l'adoption du compte administratif.

Budget Annexe Pôle d'Excellence Rurale Viavino

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du Pôle d'Excellence Rurale Viavino s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	239 000,00
Section d'investissement :	155 000,00
Total	394 000,00

Le budget annexe du Pôle d'Excellence Rurale Viavino est désormais circonscrit à la gestion patrimoniale du site, ainsi qu'aux annuités de la dette. Ce budget est financé par la participation du budget principal (pour 174 K€), le produit de la vente d'électricité photovoltaïque (pour 10 K€), ainsi que les recettes locatives issues de l'occupant privé qui exploite le site pour son propre compte (40 K€). Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2025 sera repris dans le budget 2026 dans le cadre d'un budget supplémentaire qui suivra l'adoption du compte administratif.

Budget Annexe Les portes du Dardaillon

Le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Les portes du Dardaillon s'équilibre ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

Section de fonctionnement :	710 000,00
Section d'investissement :	700 000,00
Total	1 410 000,00

Il est prévu, pour l'année 2026, la poursuite des études et des procédures réglementaires pour lesquelles la Communauté d'Agglomération sera accompagnée de la SPL ARAC Occitanie (délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2023), ainsi que le lancement d'une procédure d'acquisition de terrains complémentaires sur la zone pour une surface de 4 hectares environ. Enfin, il est précisé que le résultat de l'exercice 2025 sera repris dans le budget 2026 dans le cadre d'un budget supplémentaire qui suivra l'adoption du compte administratif. L'ensemble sera financé par un emprunt qui sera ajusté après la procédure d'acquisition des parcelles complémentaires.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 2 contre (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) et 6 abstentions (Mmes Marie PELLET-LAPORTE, Danielle RAZIGADE, MM. Fabrice FENOY, Cyril BARBATO, Jean-Pierre BERTHET et Francis GARNIER) :

ADOpte par chapitre les Budgets Primitifs 2026 des Budgets Annexes à caractère économique de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME

Cécile VASSE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le 24/02/26

Publication du 24/02/26

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260224-022026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex